



Fédération Française de Rugby

Comité Territorial Armagnac-Bigorre



Le Secrétaire Général

Tarbes le 28 juillet 2010

Messieurs les Présidents de clubs

Réf. : SG/JYM/CN/183

Monsieur le Président,

Depuis quelques mois la Fédération Française de Rugby vous a attribué une adresse électronique qui est de la forme : « **code du club** »@ffr.fr .

Cette boîte aux lettres est accessible à l'adresse : <http://webmail.ffr.fr>

Le nom d'utilisateur est l'adresse mail complète : « **code du club** »@ffr.fr .

Le mot de passe est celui que vous utilisez pour vous connecter sur le site « Intranet » de votre club.

Vous trouverez dans cet espace réservé tout le mode de fonctionnement de cette messagerie.

La Fédération et maintenant le Comité Armagnac Bigorre vous communiquerons les documents et courriers en priorité à cette adresse. Tout le courrier officiel du Comité y sera envoyé.

Je vous serais donc reconnaissant, de bien vouloir consulter cette boîte à lettre afin de ne pas égarer les informations que nous serons amené à vous envoyer par ce biais.

Je vous communique également les coordonnées de ma boîte mail FFR : jean-yves.mouret@ffr.fr

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Jean Yves MOURET